

## ! SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

**Nom commercial** Aqua Clean AC1000  
Art-Nr 01.0001.00  
N-58428

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### ! Conditions d'utilisation recommandées

Agent de traitement de l'eau

#### ! Effet de la matière / du mélange

Le produit est utilisé comme biocide.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fabricant / fournisseur** Yachticon A. Nagel GmbH  
Bürgermeister-Bombeck-Str. 1, D-22851 Norderstedt  
Téléphone +49 40 511 37 80, Fax +49 40 51 74 37  
E-Mail yachticon@yachticon.de  
Internet www.yachticon.de

#### Service des renseignements

Téléphone +49 40 511 37 80  
Fax +49 40 51 74 37  
E-mail (personne compétente):  
yachticon@yachticon.de

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

#### Renseignements en cas d'urgence

Téléphone +49 40 511 37 80  
Ce numéro n'est joignable que pendant les heures  
d'ouverture du bureau.

## ! SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### ! Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Classes de risques et catégories des risques	Consignes en cas de danger	Méthode de classification
--	----------------------------	---------------------------

Aquatic Chronic 1	H410	
-------------------	------	--

#### ! Consignes en cas de risques pour l'environnement

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### ! Indications complémentaires

Le mélange est classé dangereux dans le sens de l'ordonnance CE n° 1272/2008 (GHS).

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]



GHS09

**! Mot signal**

Attention

**! Consignes en cas de risques pour l'environnement**

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Consignes de sécurité**

**Généralités**

P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

**! Prévention**

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

**! Réaction**

P391 Recueillir le produit répandu.

**! Evacuation**

P501 Eliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

**Indications diverses**

**Remarque**

Utilisation des biocides en toute sécurité: veuillez identifier le produit et lire la notice du produit au préalable.

**2.3. Autres dangers**

**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

**3.1. Substances**

non applicable

**3.2. Mélanges**

**Composants dangereux**

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
7440-22-4	231-131-3	argent (Ag+)	< 0,01	Aquatic Acute 1, H400 M=1000 / Aquatic Chronic 1, H410 M=100

**REACH**

CAS No	Désignation	REACH numéro d'enregistrement
--------	-------------	-------------------------------

**Remarques complémentaires**

Principe actif biocide: argent

---

## ! SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### ! Remarques générales

Oter immédiatement les vêtements souillés.  
En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

#### ! Après inhalation

Assurer un apport d'air frais.

#### ! Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver avec de l'eau

#### ! Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.  
Enlever les lentilles de contact.

#### ! Après ingestion

Ne pas faire vomir.  
Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

---

## ! SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyen d'extinction

#### ! Agents d'extinction appropriés

adapter les mesures d'extinction au feu environnant  
mousse stable aux alcools  
moyen d'extinction sèche  
dioxyde de carbone  
eau pulvérisée

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit lui-même ne brûle pas.

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Utiliser un appareil respiratoire indépendant (appareil isolé).  
Porter un vêtement complet de protection.

#### ! Remarques diverses

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

---

## ! SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Personnel non formé pour les cas d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Utiliser un vêtement de protection individuelle.

---

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser à sec

Éliminer les résidus par rinçage à l'eau.

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Évacuation: voir paragraphe 13

Protection individuelle: voir paragraphe 8

Numéro d'appel d'urgence: voir paragraphe 1

---

## ! SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Précautions lors de la manipulation

Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.

Les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques doivent être observées.

#### Mesures générales de protection

Éviter le contact avec les yeux et la peau.

#### Mesures d'hygiène

Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### ! Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé.

**Classe de  
stockage (RFA)** 12

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

---

## ! SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

### 8.2. Contrôle de l'exposition

#### Protection respiratoire

Avec une ventilation adéquate n'est pas nécessaire.

#### ! Protection des mains

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie, résistance au mouillage]: Nitril, 0,4 mm, 60 min, 480 min. par exemple "Camatril Profi" (KCL GmbH, email: Vertrieb@kcl.de)

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau différent, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Le temps de pénétration exact du matériau des gants peut être demandée auprès du fabricant de gants de protection et doit être respecté.

**Protection des yeux**

lunettes de protection

**Autres mesures de protection**

vêtement de protection léger

**Dispositifs techniques appropriés de commande**

Veiller à une bonne aération des locaux, avec aspiration éventuelle de l'air au poste de travail.

**! SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>aspect</b>	<b>Couleur</b>	<b>Odeur</b>
liquide	incolore	inodore

**Seuil olfactif**

non déterminé

**Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement**

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>valeur pH</b>	ca. 7				
<b>point d'ébullition</b>	> 100 C				
<b>Point de fusion</b>	< 0 °C				
<b>Point d'éclair</b>					non applicable
<b>Vitesse d'évaporation</b>	non déterminé				
<b>Inflammation (à l'état solide)</b>	non déterminé				
<b>Inflammation (à l'état gazeux)</b>	non déterminé				
<b>Température d'inflammation</b>	non déterminé				
<b>Température d'auto-inflammation</b>					Le produit n'est pas autoinflammable.
<b>Limite inférieure d'explosibilité</b>	non déterminé				
<b>Limite supérieure d'explosibilité</b>	non déterminé				
<b>Pression de vapeur</b>	non déterminé				
<b>Densité relative</b>	ca. 1 g/cm <sup>3</sup>	20 °C			

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>Densité de vapeur</b>	non déterminé				
<b>Solubilité dans l'eau</b>					miscible en toutes proportions
<b>Solubilité dans un autre produit</b>	non déterminé				
<b>Coefficient de distribution (n-octanol/eau) (log P O/W)</b>	non déterminé				
<b>Température de décomposition</b>	non déterminé				
<b>Viscosité</b>	non déterminé				
<b>Propriétés comburantes</b>	Aucune information disponible.				
<b>Propriétés explosives</b>	Le produit n'est pas explosif.				
<b>9.2. Autres informations</b>	Aucune information disponible.				

## ! SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation.  
Produit stable sous conditions de stockage prescrites.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Sous l'action des acides, la solution aqueuse s'hydrolyse lentement avec formation de sulfure de carbone.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune information disponible.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pour les produits de décomposition, voir chapitre 5.

### Décomposition thermique

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

## ! SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
<b>DL50 aiguë par ingestion</b>	3000 mg/kg	rat		Données se rapportant au composant principal
<b>DL50 aiguë par contact avec la peau</b>	> 1000 mg/kg	lapin		Données se rapportant au composant principal
<b>Irritation de la peau</b>	Non irritant.			
<b>Irritation des yeux</b>	Légèrement irritant.			
<b>Sensibilisation de la peau</b>				Pas de sensibilisation connue.
<b>Sensibilisation des voies respiratoires</b>				Pas de sensibilisation connue.

#### ! Constatations empiriques

L'inhalation des vapeurs peut provoquer des maux de tête, somnolence et vertiges.  
le contact fréquent et prolongé du produit avec la peau peut provoquer des irritations

#### Remarques générales

Le produit doit être manipulé avec les précautions d'usage pour un produit chimique.  
D'autres propriétés dangereuses ne peuvent être exclues.

## ! SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Effets toxiques sur l'environnement

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
<b>Poisson</b>	CL 50 > 1000 g/m <sup>3</sup> (96 h)	Pimephales promelas		Données se rapportant au composant principal

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

#### 12.6. Autres effets nocifs

##### Remarques générales

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

## ! SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Recommandations relatives au produit

Il n'existe pas de normes harmonisées dans les pays membre de l'Union Européenne réglant l'utilisation des déchets chimiques et des déchets résiduels.

D'où la distinction entre "déchets pour le recyclage" et "déchets pour l'élimination". Les exigences spécifiques - en particuliers à l'arrivée - sont d'ailleurs également réglées par les Länder.

#### ! Recommandations relatives à l'emballage

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

Les emballages entièrement vidés peuvent être traités comme des ordures ménagères.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

#### Produit de nettoyage recommandé

eau

#### Remarques générales

L'attribution du numéro du code de déchets est à effectuer selon le Règlement CED en fonction des secteurs d'emploi et processus spécifiques.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
14.1. Numéro ONU	3082	3082	3082
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (argent (Ag+))	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N. O.S. (silver ( Ag+))	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (silver ( Ag+))
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	9	9	9
14.4. Groupe d'emballage	III	III	III
14.5. Dangers pour l'environnement	Oui	Oui	Oui

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

---

Aucune information disponible.

**Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID**

Étiquette de danger 9  
code de restriction en tunnel E  
Code de classification M6

**Transport maritime IMDG**

MARINE POLLUTANT

**Informations diverses relatives au transport**

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports - ADR/RID, IMDG, ICAO/IATA-DGR.

---

**! SECTION 15: Informations réglementaires**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Réglementation nationale**

**Classe de danger pour l'eau**      1      selon VwVwS  
produit polluant faiblement l'eau

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune information disponible.

---

**! SECTION 16: Autres informations**

**Utilisation recommandée et restrictions**

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

**Informations diverses**

Les réglementations nationales particulières doivent être mises en oeuvre indépendamment de chaque utilisateur!

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

S'il vous plaît noter les informations supplémentaires! Nos Fiches de Données de Sécurité ont été préparés en conformité avec les directives de l'UE, sans tenir compte des règles nationales spécifiques à la manipulation des matières dangereuses.

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente. Version précédente: 1.4

**! Source des principales informations**

Fiche technique du fournisseur.

Office fédéral de l'environnement Allemagne (catégorie de danger pour l'eau)